



Règlement particulier du

3^e Tournoi des Palmiers

14 et 15 juin 2025

Les joueurs s'inscrivent et s'engagent à respecter le présent règlement particulier de la compétition ainsi que le RGC (Règlement Général des Compétitions) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) ceci sous la responsabilité des Juges/Arbitres.

1. Le tournoi est autorisé par la ligue PACA de Badminton et par la FFBaD.

N° de dossier : 2400160

2. Le Juge-Arbitre principal sera M. ULRICH Joachim du club du BEST (Toulon). Le Juge-Arbitre adjoint sera Mme ULRICH Simone également du BEST (Toulon)

3. Le tournoi est ouvert aux séries **NC, P, D, R, N3 et N2** aux cadets, juniors, seniors et vétérans (*seuls les minimes classés D7 minimum dans le tableau convoité peuvent s'inscrire*) licenciés à la FFBaD ainsi que pour les joueurs licenciés des fédérations de badminton des autres pays.

4. Tout joueur doit être en règle avec la FFBaD et être en possession de sa licence.

5. Les frais d'inscriptions sont de (23 € pour 1 ou 2 tableaux). Montant des récompenses 2800 euros maxi si nombre maximum d'inscrits atteint.

6. Les inscriptions sont limitées à 280 joueurs maximum et devront obligatoirement se faire via BADNET et ce avant la **28/05/2025** (*attention certains Tops complets pourront être fermés avant cette date*).

En effet, les organisateurs veilleront à proratiser le nombre de joueurs par tableaux ouverts suivant la demande.

En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée. Les joueurs (ou paires) retenus le seront avec priorité à la date du paiement effectif des droits d'inscription. (Attention pour les paires s'il y a une date différente de paiement alors c'est la date de paiement du dernier joueur inscrit de cette paire qui est retenue)

7. Le tirage au sort aura lieu le 03/06/2025.

8. Le mode de comptage se fait au meilleur de deux sets gagnants de 21 points.

9. Les joueurs/paires seront inscrits dans les tableaux correspondant à leur CPPH du 29/05/2025.

10. Le tournoi se déroulera en phase de poules (ou poule unique) suivie d'une phase en élimination directe.
11. Pour chaque tableau constitué d'une phase préliminaire en poules, il y aura 2 sortants.
12. Les organisateurs, en accord avec le Juge-Arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
13. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Les Juges-Arbitres ont la possibilité de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
14. **Le samedi** se joueront les tableaux de Simples et de Mixtes (**1 même joueur ne peut jouer qu'un de ces 2 tableaux**) les horaires « prévisionnels » du samedi sont de 8h00 (premiers matchs) à 21h (dernier match lancé).
15. **Le dimanche** se joueront les tableaux de Doubles (DD et DH), les horaires « prévisionnels » du dimanche sont de 8h00 (premiers matchs) à 18h (dernier match lancé).
16. Les droits d'inscriptions passé le délai de la date limite d'inscription 28/05/2025 ne seront remboursés qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical, attestation de travail...
17. Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). **Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation par mail et le notifier également sur BADNET.** Les joueurs forfaits ou blessés, après le tirage au sort (**03/06/2025**) ou pendant la compétition (dans ce cas si le juge/arbitre le leur demandai) devront envoyer un justificatif dans les 5 jours maximum suivant la compétition à la ligue de Badminton PACA par mail (competition@sudbad.fr), sous peine de 2 mois de suspension de compétitions (individuelles et interclubs) sur le territoire français.
18. Cas de forfait d'un participant : - Un joueur de simple peut être remplacé par un joueur inscrit et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci (tout en respectant le RGC de la FFBAD)
- La même règle s'applique en cas de forfait d'une paire de double. En cas de forfait de l'un des deux joueurs d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité à ceux qui figurent en liste d'attente.
19. Tous les joueurs devront, dès leur arrivée, se présenter à la table de pointage ou avoir pris le soin de se pointer présent sur l'application BADNET « EBAD ».
20. Tout joueur devant quitter le gymnase doit le faire en concertation avec le Juge- Arbitre (JA) et avec l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir à l'horaire indiqué par le JA et laisser son numéro de téléphone à la table de marque. En cas de non-respect de cet article, le joueur pourra être considéré "forfait" pour son prochain match annoncé.
21. Si l'organisateur a prévu un « point de rassemblement » les joueurs des 2 prochains matchs devront s'y tenir prêts.

En effet durant toute la compétition les joueurs disposent, dès l'appel de leur match, de 3 minutes pour accéder à leur terrain (si salle principale) et 4 minutes (si salle annexe) temps dit de « préparation ». Arrivés sur leur terrain, les joueurs doivent commencer par **tester la vitesse de leurs volants** et faire le "TAS" (tirage au sort avant tout échange).

22. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son match passé un délai de "5 minutes" pourra être disqualifié par décision du Juge-arbitre après un 3ième appel réalisé (et ce quel que soit le niveau de la compétition).

23. Le plateau de jeu est uniquement réservé aux juges arbitres, aux organisateurs, aux joueurs appelés pour leurs matchs ainsi qu'aux conseillers (deux par joueur/paire) ces derniers assis, chaussures fermées, se rendront auprès de leur joueur/paire aux pauses légales)

24. Pour rappel, le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 minutes quel que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce du match suivant). Il pourra être réduit avec l'accord exprès de l'intéressé(e). Le Juge- Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

25. Les matchs sont auto-arbitrés, excepté si pour certains matchs un arbitre officiel désirait officier durant la compétition.

26. Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel du tournoi est le **FZ S-6000** ; celui-ci est en vente dans la salle.

27. Tout volant touchant le plafond sera compté "let" au service où il pourra être remis une fois par service et "faute" en jeu.

28. Tout volant touchant les infrastructures "hors plafond" (panneaux, lampes, filin, ...) sera compté "let" au service (où il pourra être remis une fois par service) et "faute" en jeu.

29. Chaque participant(e) mineur(e) à la compétition doit être placé(e), explicitement et en permanence sous la responsabilité d'un(e) adulte responsable, connu(e) du/de la juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineur(e)s. L'adulte responsable du mineur devra venir émarquer chaque jour la feuille dédiée à la table de marque.

30. Rappel, aucun joueur ne doit être sous l'emprise de substances dopantes inscrites sur la liste des interdictions dans le cadre de pratiques ou de compétitions sportives tenue à jour par l'Agence Mondiale Antidopage.

Tout traitement médicamenteux à basée « thérapeutique » et sous ordonnance, susceptible d'être utilisé doit être annoncé au J/A par le joueur dès son arrivée dans le gymnase (en présentant une ordonnance).

31. Pour rappel, une tenue de badminton conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains, pour les joueurs et les conseillers de terrains.

32. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de pertes, vol, accidents ou autres incidents dans et en dehors du gymnase.

33. Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle et des vestiaires.

34. Des photos peuvent être prises à des fins promotionnelles ou pour les médias, aussi chaque joueur qui s'y opposerait doit le déclarer à la table de marque dès qu'il effectue son pointage du jour.

Le comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui, pour la satisfaction de tous, apporteront leur contribution à la réussite de ce "**3^e Tournoi des Palmiers**" en observant et respectant ce règlement et les décisions du Juge-Arbitre.

Fait à HYERES, le 13/06/2024

Signature des Juges/arbitres :

ULRICH Joachim

Handwritten signature of Joachim Ulrich in cursive script.

ULRICH Simone

Handwritten signature of Simone Ulrich in cursive script.